Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260421-11_04_2026_CCAS-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire de la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.
Et après convocation en date du 14 avril 2026 faite au domicile.

Etaient présents : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Carol DUJARDIN-BASQUE, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Anne –Marie NEVOT, Monique LORANT, Marie-Héléne GICQUEL, Christian BAUDET, Nicole BOUDET

Invité : Patrick SOLO, Maire délégué de PLOUAGAT
Absents excusés : Jacqueline BAUDRY, Manon AUBIN
Secrétaire : Mme LE BONHOMME

11-04-2026- ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE- CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT : Attribution de bon d'achat aux bébés de l'année 2025, retraités et médaillés du travail des agents communaux et de l'EHPAD.

Présentation : A l'occasion de certaines cérémonies, il est proposé de remettre des bons d'achats :

- D'une valeur de 50€ (2 fois 25€) par enfant de la commune et enfants des agents communaux et de l'EHPAD.
- Lors du départ en retraite, il est proposé l'attribution de bons d'achat d'une valeur de 50€ (2 fois 25€)
- Lors de l'octroi d'une médaille d'honneur du travail, il est proposé l'attribution de bons d'achats d'une valeur de 30 à 50 euros selon le temps de service effectué :

Nombre d'années de services	Montant
20 ans – médaille d'argent	30€ - (2 fois 15€)
30 ans – médaille de vermeil	40€ (2 fois 20€)
35 ans – médaille d'or	45€ (2 fois 22,50€)
40 ans – grande médaille d'or	50€ (2fois 25€)

Le Conseil d'administration, après délibération, valide ces propositions d'attributions de bons d'achats à faire valoir auprès des commerçants de Châtelaudren-Plouagat, à l'exception de Aldi, Carrefour et Point vert.

Fait et délibéré à Chatelaudren-Plouagat, le 21 avril 2026

Le Président du CCAS
M. Olivier BOISSIERE

